

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 12 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 juillet 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
M. Alain COSSON	M. Florent MONEYRON
M. Christian BOURNAT	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)
Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Catherine MORAND)
Mme Eliane GRANET (à M. Gilles MARQUET)
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)
M. Lucas ANTOINE (à M. Yannick DUPOUÉ)
Mme Laurence GONINET (à M. Michel SEVE)

Etaient absents :

M. Jean-Baptiste GIRARD, M. Patrick GIRAUD, Mme Julie MONTBRIZON, Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

VOTE: En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 9 Votants : 33

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : URBANISME – Gens du voyage- terrain familial 11ter Rue Potier Paternus à Lezoux – Convention de mise à disposition du terrain à la famille

**GENS DU VOYAGE – TERRAIN FAMILIAL 11 ter RUE POTIER
PATERNUS A LEZOUX – CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DU TERRAIN A LA FAMILLE**

- VU les statuts de la CCEDA ;
- VU la délibération N°08 du conseil communautaire en date du 14/12/2021 relative au lancement de l'opération terrain familial et à une demande de subvention au titre de la DETR ;

Madame la Présidente rappelle aux délégués que la CCEDA est compétente en matière de terrains familiaux et d'habitat adapté pour les familles des gens du voyage.

Dans ce cadre l'aménagement d'un terrain familial 11 ter rue du Potier Paternus à Lezoux est en cours de réalisation en concertation avec la commune de Lezoux et l'AGSGV.

Le projet d'aménagement pris en charge par la CCEDA comprend :

- L'acquisition à la commune de Lezoux de la parcelle cadastrée section AL N°34 (pour 583 m²) ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section AL N°30, renumérotée suite au bornage N°320 (190m²) ;
- La viabilisation de la parcelle, l'amenée des réseaux, la rénovation du chalet, ainsi que la clôture de la parcelle.

Madame la Présidente rappelle que l'AGSGV appuie la famille pour l'acquisition d'un mobil home ainsi que d'un bloc sanitaire.

Les travaux devant se terminer fin août 2022, il convient de signer avec la famille une convention de mise à disposition de ce terrain aménagé. Les modalités de cette convention sont les suivantes :

- Durée de la convention : 3 ans renouvelable tacitement sauf dénonciation d'une des parties ;
- Début de la convention : 1^{er} septembre 2022 ;
- Nature des biens mis à disposition :
 - o Terrain de 773 m² viabilisé et clôturé,
 - o Chalet de 45 m² rénové et mis aux normes d'environ 45 m² servant de pièce de vie à la famille ;
- L'entretien des biens mis à disposition est à la charge des bénéficiaires ;
- Montant du loyer mensuel : 100 €, révisé annuellement ;
- Montant du dépôt de garantie 100 €, représentant 1 mois de loyer.

Madame la Présidente donne lecture du projet de convention de mise à disposition qui est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé, Mme la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- De l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du terrain familial situé 11 ter rue du Potier Paternus à Lezoux avec la famille pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, et selon les conditions exposées ci-dessus.
- Que la mise à disposition de ce bien à la famille soit effective à partir du 1^{er} septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE les propositions de Madame La Présidente à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 juillet 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente